



## Compte rendu de l'Assemblée Générale du jeudi 10 mai 2018 à Tamniès

### Ouverture de l'AG : 21 h 20

Nombre de présents : 45

Pouvoirs : 22 *Soit un total de 67 représentés*

Nombre d'adhérents : 167. Le quorum est de 42 personnes (1/4 adhérents).

L'assemblée générale peut avoir lieu.

### Bilan Moral présenté par la présidente, Nathalie Bouchet

Remerciements à tous d'être venus, parfois de loin, à cette assemblée générale et au stage sur « La relation élève – enseignant » avec Martyn Neal.

#### Le bureau

Le conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale tenue fin juin 2016 à Angers a élu le bureau suivant:

<b>Président :</b>	Nathalie Bouchet
<b>Vice-Président :</b>	Marie-Noëlle Grazillier
<b>Secrétaire :</b>	Béatrice Creux
<b>Trésorière :</b>	Nicole Plockyn

Les autres membres étaient : Marc Frémaux, Sandra Guidemann, Catherine Fatoux, Roselyne Grassart, Nadine Zen, Marie Francoeur, Martine Renaud et Myriam Palfi.

Le conseil d'administration s'est réuni physiquement deux fois, à Saint Antoine l'Abbaye à l'issue de l'AG précédente, à nouveau à Paris en octobre et deux fois par skype en janvier et avril.

Il a été sollicité à plusieurs reprises par mail sur plusieurs sujets conflictuels. Merci à tous les membres du CA pour leur implication.

#### Les commissions

Plusieurs commissions sont en cours : formation, communication, événementielle, déontologie renommée éthique et conciliation.

#### Les adhérents

Le nombre des adhésions a augmenté. Nous avons 167 adhérents et 5 membres d'honneur :

- 8 en région parisienne,
- 29 dans le nord-ouest,
- 30 dans le nord-est,
- 55 dans le sud-est,
- 40 dans le sud-ouest,
- 5 en Suisse

Répartis ainsi : 131 enseignants et 36 élèves enseignants

#### Travail sur ahimsa

- AG sur cette thématique à Saint Antoine l'Abbaye, il y a eu moins de participants que nous l'espérions (25), le stage a été très riche.
- Stage avec S Gianina en octobre 2017 à Paris, proposé aux formateurs, assistants et membres du CA : « Brûler les graines », lâcher les conditionnements et gérer les émotions.
- Formation pour les membres de la commission éthique et conciliation et ouvert à quelques autres membres intéressés moyennant participation financière en janvier 2018 à Saint Antoine l'Abbaye,

travail sur la médiation des conflits qui a abouti à la rédaction d'une charte de fonctionnement de la commission éthique et conciliation.

Tout cela a donné des bases de travail pour « *vivre ensemble* »

### **Contact avec l'ETY**

Nathalie a rencontré Claude Maréchal et a pu expliquer à ses élèves et assistants formateur le fonctionnement de la FVI, 7 d'entre eux ont adhéré.

Se pose la question du statut des assistants formateurs, ils peuvent demander à être formateur chez nous en suivant le protocole.

### **Travail de représentation à l'Union Européenne de Yoga**

En 2016 la FVI a été acceptée en tant que membre associé à l'UEY. Les membres associés doivent assister aux AG mais n'ont pas le droit de vote. C'est un statut intermédiaire en attendant la validation en tant que membre à part entière. Nous payons une adhésion et 2 personnes déléguées doivent représenter la fédération et s'engager à participer, chacun à une des commissions de l'UEY. Actuellement, Denis Perret est délégué et participe à la commission formation et Nathalie Bouchet est déléguée et participe à la commission communication.

Pour être agréé membre à part entière, il faut présenter le programme d'une école type de la FVI, Denis est en train d'y travailler.

Quelle utilité à cet agrément par l'UEY ?

- Emulation, réflexion, échanges entre différentes fédérations européennes
- Crédibilité, ouverture pour des échanges
- Reconnaissance de notre diplôme en Europe
- Nouveaux contacts et liens avec IFY, FIDY, FNEY et autres ...

Il y a 2 Assemblées Générales par an. Cette année, l'une a eu lieu à Dublin en Mars où Nathalie s'est rendue et l'autre aura lieu à Zinal en Août prochain pour 2018.

C'est un engagement qui coûte en adhésion, présence et déplacements mais permettra une reconnaissance européenne de notre diplôme dans d'autres fédérations membres de l'UEY, en fonction des conditions complémentaires spécifiques à valider avec chacune de ces fédérations.

Cela nous permettra également d'apparaître sur le site de l'UEY.

### **La « marque » Viniyoga déposée par le KHYF**

Nathalie explique la situation :

D'une part la FVI a racheté, lors de la dissolution de Viniyoga Alpes (fin 2016). le dépôt du nom Viniyoga qu'ils avaient fait à l'INPI en France en 2006 puis renouvelée en 2016.

D'autre part le fils de TKV Desikachar, Kausthub, par le biais de la Krishnamacharya Healing and Yoga Foundation (KHYF) a déposé le nom dans 30 pays dans le monde en 2017. Ceci a été invalidé aux Etats Unis et au Canada où le mot Viniyoga est un mot du dictionnaire donc d'usage courant. Le dépôt de la marque européenne Viniyoga a pour l'instant été enregistrée par l'Office Européen.

Après avoir fait appel à un conseiller juridique la FVI a 3 possibilités.

1. Ne rien faire : ils ne peuvent rien contre nous puisque nous avons la « marque » déposée antérieurement dans un pays membre de l'Europe.
2. Faire annuler leur demande au niveau européen, en prenant appui sur notre dépôt de marque en France qui est bien antérieur (dépôt par Viniyoga Alpes en 2006, renouvelé en 2016 et transféré à la FVI en 2016). Dans ce cas, le dépôt par le KHYF serait rejeté pour toute l'Europe.
3. Faire débouter leur demande car ce nom existe et est utilisé depuis longtemps, il correspond à une pédagogie et ne peut donc pas être une marque commerciale. L'enregistrement n'aurait même pas dû être accepté. Dans ce cas, la demande d'annulation n'indiquerait pas qui fait cette demande.

La demande d'« annulation » auprès de l'Office des dépôts coûterait environ 1800 euros (que ce soit pour la raison évoquée en 2 ou en 3).

Après des échanges sur le pourquoi de cette action engagée par Kaushtub, Nathalie propose un vote par les personnes présentes pour choisir la solution.

*Solution 1 : 4 pour*

*Solution 3 : 22 pour*

*Solution 2 : 0 pour*

*Abstentions : 19*

C'est donc la solution 3 qui sera mis en action, soit : faire débouter la demande en faisant valoir que le nom Viniyoga est utilisé depuis longtemps, en tant que pédagogie et ne peut être déposé comme marque commerciale.

Nathalie poursuit le travail commencé en prenant contact avec l'IFY avec qui elle a déjà évoquée la démarche envisagée auprès de sa présidente. Toute aide de formateurs ayant utilisé et communiqué sur le nom Viniyoga antérieurement est la bienvenue en nous fournissant des éléments pour étayer le dossier. Les participations financières de ceux qui souhaiteront soutenir cette action seront les bienvenues également.

### **Divers**

- Envoi de diplômes de la FVI sur demande
- Elaboration du Code déontologie
- Démarrage de nouvelles promotions
- Organisation du stage en Dordogne grâce à Marie-Noëlle, Malie, Sylvie et Béa

***Mise au vote du bilan moral : voté à l'unanimité***

### **Règlement Intérieur**

Proposition de transformer la commission déontologie en commission éthique et conciliation

***Mise au vote de la modification du nom de la commission : 1 abstention et 66 (44 + 22) pour***

Charte éthique et conciliation : ***votée à l'unanimité***

Présentation des modifications du règlement intérieur en ce sens.

***Mise au vote des modifications du règlement intérieur : 2 abstention et 65 (43+ 22) pour***

### **Bilan Financier présenté par la trésorière, Nicole Plockyn : (cf documents joints.)**

Présentation du bilan 2017 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)

Le solde est positif grâce aux 4500 euros qui viennent de Viniyoga Alpes ce qui a permis également les différents stages autour de Ahimsa.

***Mise au vote du bilan financier 2017 : voté à l'unanimité***

Présentation du prévisionnel à mi 2018. (Il faut ajouter la dépense pour l'action « contre Kaushtub » avocat et conseil juridique). La fédération a des réserves

### **Elections au Conseil d'Administration**

*Membres sortants* : Béatrice Creux, Nicole Plockyn, Sandra Guidemann

*Membres démissionnaires* : Marc Fremeaux, Myriam Palfi

*Membres en cours de mandat* : Nathalie Bouchet, Béatrice Creux, Catherine Fatoux, Marie Francoeur, Roselyne Grassart, Marie-Noëlle Grazillier, Nadine Zen, Martine Renaud.

*Se représentent* : Béatrice Creux

*3 nouvelles personnes se présentent au CA* : Sylvie Chimbaud, Christine Herlem, Malie Verdickt

## **Les 4 personnes sont élues à l'unanimité**

### **Liste des membres du CA : 11 personnes**

Nathalie Bouchet  
Sylvie Chimbaud  
Béatrice Creux  
Catherine Fatoux  
Marie Francoeur  
Roselyne Grassart

Marie-Noëlle Grazillier  
Christine Herlem  
Martine Renaud  
Malie Verdickt  
Nadine Zen

## **Perspectives 2019**

### **AG 2019**

Claude Maréchal animera notre prochain congrès aux dates suivantes : 22-23 juin 2019

Le lieu est en cours de recherche, plutôt central afin de permettre à chacun de venir sans frais et distance excessifs.

### **AG de l'UEY**

Cette année cette AG aura lieu en France coorganisée par la FVI, l'IFY, la FIDY et FY tradition à Lyon le 7 avril 2019

**Remerciements à Nathalie Bouchet  
pour son engagement au sein de la fédération FVI  
ainsi qu'à Nicole Plockyn pour son travail en tant que trésorière.**

**La séance est close à 23 h.**

La présidente, Nathalie Bouchet

la secrétaire, Béatrice Creux

Pièces jointes : Bilan financier, code de déontologie, règlement intérieur